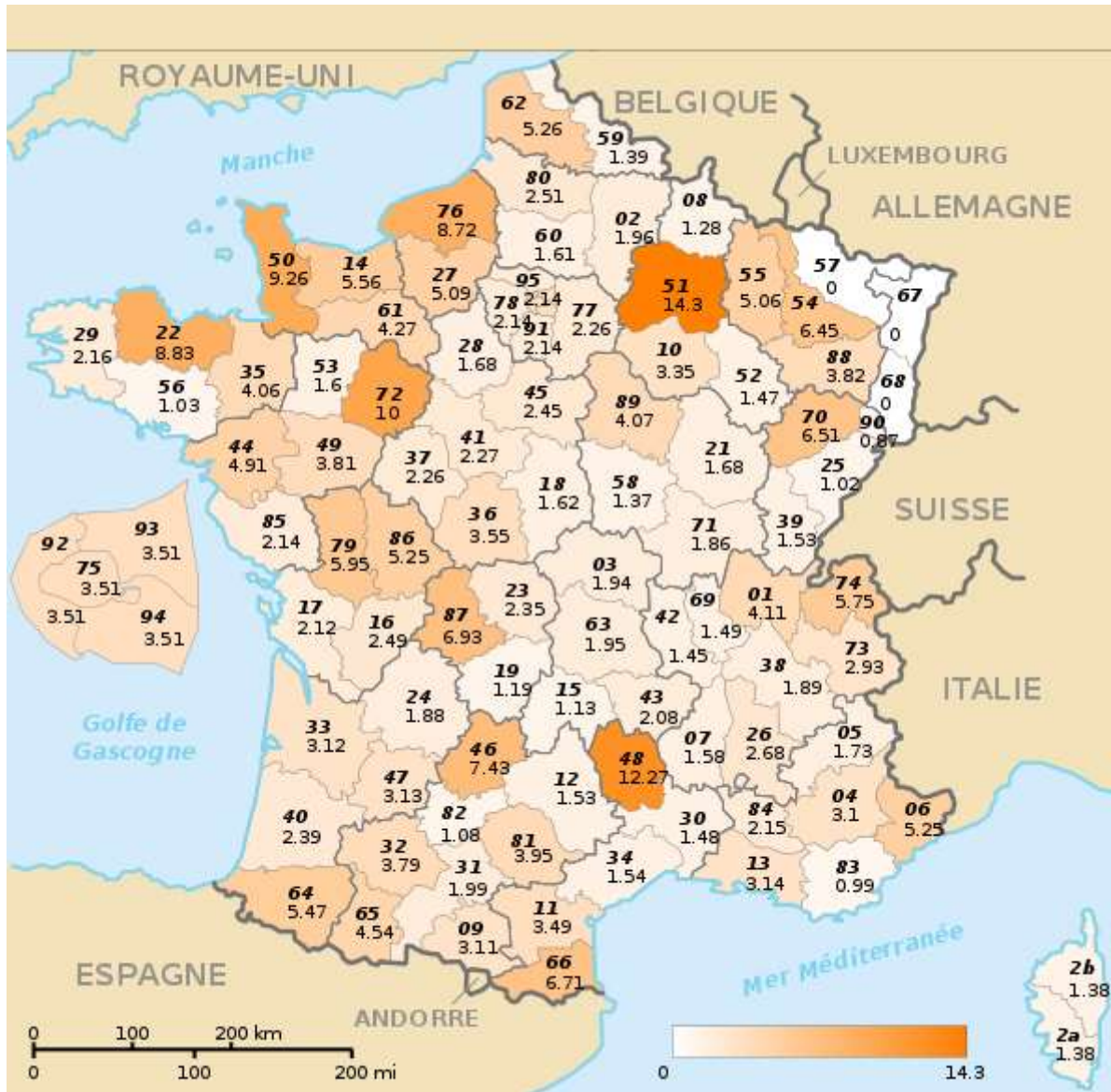


## Le vote blanc aux législatives de 1914 – 1<sup>er</sup> tour

Répartition des votes blancs ou nuls par rapport aux nombre de votants



Le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle ne sont pas des départements français en 1914.

Pour simplifier, le % de la Seine a été attribué à Paris, aux Hauts-de-Seine, à la Seine-Saint-Denis et au Val-de-Marne. Le % de la Seine-et-Oise a été attribué à l'Essonne, aux Yvelines et au Val-d'Oise.